



Nom : (nom du membre)	Dossier de la CLI no :
Adresse du logement du membre :	Numéro de téléphone du membre :

Instructions :

Utilisez la présente formule si la coopérative a présenté à la Commission de la location immobilière (CLI) une requête contre vous. Si vous ne répondez pas à la requête, vous pourriez être réputé avoir accepté tous les faits et allégations présentés dans la requête, et la CLI pourrait poursuivre l'instance sans vous envoyer un autre préavis.

Vous devez déposer votre réponse auprès de la CLI le plus tôt possible, mais au plus tard à la date limite précisée dans l'avis d'audiences. Vous devez fournir une copie de votre réponse au requérant.

PARTIE A : Expliquez pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec ce que la coopérative affirme dans sa requête visant à vous faire expulser. (Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez d'autres feuilles. Inscrivez le numéro de dossier de la CLI sur chaque feuille.)

Collecte de renseignements personnels

La Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements demandés sur le présent formulaire afin de régler votre requête déposée en vertu de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Une fois le formulaire déposé, les renseignements concernant l'instance peuvent devenir publics s'ils figurent dans une décision ou une ordonnance du tribunal ou dans un autre document, conformément à la [Politique d'accès aux documents](#) de Tribunaux décisionnels Ontario et à la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux*. Les parties qui souhaitent assurer la confidentialité de leurs dossiers ou renseignements doivent demander à l'arbitre une ordonnance de confidentialité. Pour toute question sur les ordonnances de confidentialité ou l'accès aux dossiers, envoyez-nous un courriel à LTB@ontario.ca ou appelez l'Info-Centre au **416 645-8080** ou **1 888 332-3234** (sans frais).

PARTIE B : Si vous croyez qu'il serait injuste que la CLI accorde la requête en expulsion présentée par la coopérative, veuillez fournir les raisons pour lesquelles vous croyez cela. (Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez d'autres feuilles. Inscrivez le numéro de dossier de la CLI sur chaque feuille.)

PARTIE C : Si vous croyez que la CLI devrait reporter l'exécution de l'ordonnance d'expulsion, veuillez indiquer les raisons pour lesquelles l'exécution de l'ordonnance devrait être reportée. (Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez d'autres feuilles. Inscrivez le numéro de dossier de la CLI sur chaque feuille.)

PARTIE D : Vos coordonnées

Si vous inscrivez votre adresse de courriel ci-dessous, vous consentez à ce que la CLI et la coopérative vous envoient par courriel des documents et d'autres renseignements au sujet de la requête :

Adresse de courriel : _____

Signature :

Date :

La réponse peuvent être déposés par courriel à co-opprocessingLTB@ontario.ca, en personne dans un bureau de la CLI ou de Service Ontario, par télécopieur à 416 314-9567, ou sans frais au 1-855-220-1676 ou par la poste au Bureau du district du Nord de Toronto, 47, avenue Sheppard, bureau 700, Toronto (Ontario) M2N 5X5.